



## EGYPTE

### Ramy Kamel\*

**Depuis la révolution de 2011, Ramy Kamel défend le droit à la liberté de religion et documente les violations des droits humains perpétrées contre la communauté copte à laquelle il appartient. Arrêté en automne 2019, il est toujours en détention.**

Le 23 novembre 2019, Ramy Kamel est arrêté à son domicile sans mandat par 7 policiers en civil. Son appareil photo, son ordinateur et son téléphone sont saisis. Connu pour dénoncer les discriminations et les violences subies par la communauté copte, Ramy est interrogé sans la présence de son avocat et a été torturé. Transféré à la prison de Tora, sa détention provisoire est régulièrement reconduite. Le procureur de la sûreté de l'Etat l'accuse de « *participer à un groupe terroriste et à son financement, de diffuser de fausses informations et de troubler l'ordre public à travers les réseaux sociaux* ».

Son arrestation intervient en représailles à son travail en faveur des droits humains et à son engagement auprès des Nations unies. En avril 2019, soit 7 mois avant son arrestation, Ramy Kamel avait en effet rédigé un rapport sur les discriminations subies par les coptes depuis l'arrivée du président Al-Sissi au pouvoir. A la fin du mois de novembre 2020, il devait participer au Forum sur les questions relatives aux minorités organisé à Genève par les Nations unies. Son arrestation est intervenue quelques jours avant son départ pour Genève. Ramy Kamel a été torturé à deux reprises par des agents de la sécurité nationale. Depuis son arrestation il est placé en isolement.

Pour les experts de l'ONU, cela équivaut à de la torture et démontre la nature

arbitraire de sa détention. Celle-ci est reconduite tous les 45 jours, alors que sa dernière audience en présentiel a eu lieu le 2 décembre 2019.

Le 23 août dernier, la sœur de Ramy Kamel a pu lui rendre visite pendant 20 minutes, durant lesquelles elle a pu constater que son frère avait perdu environ un tiers de son poids. Il lui a indiqué être dans un très mauvais état de santé mentale, en raison de son isolement prolongé. Il lui a aussi fait savoir qu'il souffrait de crises d'asthme répétées et qu'il n'avait pas reçu de soins médicaux appropriés et ce, pendant 3 mois.

Le 23 novembre 2020 a marqué le 1<sup>er</sup> anniversaire de la détention de Ramy Kamel. Le 17 janvier 2021, le tribunal pénal du Caire a renouvelé sa détention pour 45 jours. Compte tenu de son état de santé, Ramy Kamel est particulièrement à risque avec la propagation du COVID-19.

Le 15 avril 2021, 43 organisations et personnalités ont écrit un courrier au Président des Etats-Unis Joseph Biden pour attirer son attention sur le cas très préoccupant de Ramy Kamel.

#### **Pour lui écrire**

ACAT – France  
7, rue Georges Lardennois  
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra

*\*Situation de Ramy Kamel à la publication de ce texte*